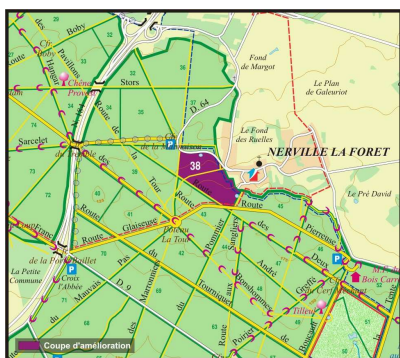




communiqué COUPES FORET DOMANIALE DE L'ISLE-ADAM

15 avril 2014



Plan de la coupe parcelle 38
forêt de l'Isle-Adam

L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

L'ONF prépare la forêt de demain

en réalisant une coupe
en forêt domaniale de l'Isle-Adam

Gérée par l'Office national des forêts, la forêt domaniale de L'Isle-Adam bénéficie d'un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période de 2008-2027. Celui-ci prévoit une coupe nécessaire en 2014, sur la commune de Nerville la Forêt.

Elle contribuera au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.

> Une **coupe d'amélioration** sur 10 hectares est prévue sur la parcelle **38**. Elle permettra de **valoriser** les plus beaux arbres

Cette opération sylvicole consiste à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de donner plus de lumière et d'espace à leurs voisins. Cela favorise une **croissance harmonieuse** des plus beaux arbres.

Composée essentiellement de châtaigniers, chênes et de hêtres la forêt continuera de grandir dans les meilleures conditions.

Illustration d'une coupe d'amélioration



Une forêt dense
et sombre

Une coupe pour
redonner de la
lumière aux arbres

Une forêt
plus belle et plus
forte



communiqué COUPES FORET DOMANIALE DE L'ISLE-ADAM

15 avril 2014

L'ONF développe son intervention en 'bois façonnés'

Les chantiers d'exploitation peuvent générer des contraintes paysagères : présence de bois laissés sur le parterre des coupes, ornières, places de dépôts de bois ...

Afin de mieux gérer ces contraintes, l'ONF a décidé de développer son intervention en prenant en charge directement l'exploitation forestière.

Pour la sécurité de tous, il est demandé de ne pas entrer sur les chantiers et de ne pas passer à proximité des engins durant le temps des travaux.

> Ces interventions ont démarré pour une durée d'un mois et demi environ

Ces travaux sont **décidés et réalisés par l'ONF** permettant une meilleure maîtrise du planning et du chantier.

Ces travaux vont engendrer **un certain nombre de désagréments pour le promeneur.**

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- La parcelle en question sera interdite au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles avant d'être évacué puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

> Les bois seront utilisés principalement pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules) et du bois d'œuvre pour les bois de qualité.

Plan de la coupe en forêt de l'Isle-Adam - parcelle 38

